

## **REGLEMENT CHALLENGE EDUCATIF – 2009 RHONE-ALPES**

Président CHALLAMEL Jean-Claude 11, Avenue Jean Moulin 74150 RUMILLY ☎04.50.64.65.76  
Vice Président ROBEJEAN Guy 26240 ST BARTHELEMY DE VALS ☎ 04.75.03.29.94  
Membres : BRECHON Jean Dominique 795 La Feyta 38940 ST CLAIR SUR GALAURE  
RITTAUD Stéphanie 11 impasse des Chenevis 74600 CHAUX BALMONT

### **Article 1 : Coureurs admis**

Tout licencié éducatif FFM remplissant les conditions ci-dessous :  
Important : Tout pilote de la Ligue Dauphiné Savoie devra s'acquitter d'un droit de 25 € lors de sa demande de licence (20 € pour la Ligue du Lyonnais).  
Le chèque joint à la demande de licence sera établi à l'ordre de la Ligue et destiné à la Commission Moto-Cross. Un listing des licenciés ayant payé ce droit sera tenu à jour et les pilotes seront contrôlés sur le circuit.  
Le règlement s'adresse à tous les enfants ayant une licence Nationale Éducative (NEB) délivrée aux pilotes de 6 à 7 ans titulaires du Guidon de bronze ou une licence Nationale Éducative d'Approche Sportive (NEA) délivrée aux pilotes de 7 à 11 ans titulaires d'un Guidon d'argent ou or et aux organisateurs FFM.

Avant la première démonstration, chaque pilote devra contacter le Délégué pour l'attribution d'un numéro dans la catégorie de son choix. Un pilote ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie du challenge Educatif Rhône-Alpes.

Les plateaux de démonstration ne devront pas dépasser 32 pilotes.

Catégories : 50cc  
65cc  
90cc  
Quad 65cc  
Quad 90cc

Dans le courant de la saison, en fonction de ses capacités le pilote pourra demander à changer de catégorie.

**LUTTE CONTRE LE BRUIT : TOUTES MACHINES ANORMALEMENT BRUYANTES SERONT EXCLUES DE LA SEANCE D'ESSAI OU DE LA MANCHE EN COURS. LA DIRECTION DE COURSE PRESENTERA AU PILOTE FAUTIF UN DRAPEAU NOIR A ROND ORANGE AINSI QU'UN PANNEAU PORTANT LE NUMERO DE COURSE DE LA MACHINE CONCERNEE. LE PILOTE DEVRA QUITTER IMMEDIATEMENT LA PISTE ET RENTRER AU STAND AU RALENTI.**

### **PLUS DE BRUIT DANS LE PARC PILOTE APRES 22 H.**

### **Article 2 : Déroulement de la démonstration**

Des épreuves EDUCATIVES, ouvertes aux détenteurs d'une licence NEB (à partir de 6 ans 50cc) et NEA (à partir de 7 ans 65cc – 90cc), seront organisées dans le cadre du Challenge Éducatif RHONE ALPES (Dauphiné-Savoie/Lyonnais).

Elles seront réservées aux enfants de plus de 6 ans et de moins de 12 ans, possesseurs d'une licence NEB et NEA. Elles se dérouleront comme suit :

- le matin deux reconnaissances du circuit de 8 mn.
- l'après-midi deux démonstrations de 8 mn + 1 tour.

Cette formule n'est en aucun cas une compétition, le départ se fera derrière la grille pour les pilotes 65cc et 90cc, titulaires d'une licence NEA. Au signal du délégué, le Directeur de course présente le panneau 15 secondes, puis le panneau 5 secondes, la grille sera abaissée entre 5 et 10 secondes après la présentation du panneau 5 secondes (**départ en grille guidon d'argent ou guidon d'or obligatoires**).

Pour la catégorie 50cc titulaires d'une licence NEB, départ au drapeau, le Directeur de course lèvera le drapeau vert et le baissera dans les 10 secondes.

Les pilotes participants, seront récompensés par l'organisateur en fonction de leur aptitude au pilotage, de leur sportivité et de leur tenue générale.

Sur une même journée, aucun pilote ne pourra participer dans 2 catégories (même pour les ligues extérieures).

### **Article 3 : Droits d'engagement**

Pour la saison 2009 le droit d'engagement sera de 25 € (dont 8 € de transpondeur).

Pour les pilotes du Challenge RHONE-ALPES les inscriptions sont à envoyer 10 jours avant l'épreuve. **Plus aucun engagement ne sera pris après ces 10 jours.**

**Les pilotes n'ayant pas prévenu de leur absence le mercredi avant la course se verront encaisser leur chèque d'engagement.**

Lors de la demande de votre numéro de course pour 2009, un chèque de caution de 200 € sera demandé pour le transpondeur, aucun numéro ne sera définitif tant que le chèque de caution ne sera pas reçu.

Le pilote devra joindre au paiement de la caution une enveloppe à son adresse, affranchie à 0,88 € pour la confirmation et l'envoi **de son livret technique qu'il devra présenter sur chaque épreuve**. En cas de non présentation de ce livret sur une manifestation, il vous coûtera 2 €.

### **Vérifications administratives**

Elles seront effectuées le samedi de 17 H 00 à 20 H 00 et le dimanche matin de 6 H 45 à 7 H 30 sur le circuit.

Tout pilote n'ayant pas satisfait à cette obligation avant 7 H 30 sera considéré comme absent.

Nouveauté : Tout pilote devra s'acquitter de la somme de 1 € destinée aux Commissaires.

### **Vérifications techniques :**

- **Protection dorsale OBLIGATOIRE pour la saison 2009** (voir nouvelles normes).

- **Présentation IMPERATIVE du livret technique du Pilote.**

Les vérifications techniques seront effectuées le samedi de 17 H 00 à 20 H 00 et le dimanche matin de 6 H 45 à 7 H 45 sur le circuit, avec attribution des transpondeurs. Tout pilote n'ayant pas satisfait à cette obligation avant 7 H 45 sera considéré comme absent. Le Directeur de Course interdira le départ de la première manche. Des contrôles de bruits auront lieu sur chaque épreuve (**94 décibels**).

Nouveauté : Toute intervention mécanique doit se faire sur un tapis environnemental.

### **Article 4 : Licences**

- 50cc :	à partir de 6 ans	LICENCE NEB (Guidon bronze)
- 65cc :	à partir de 7 ans	LICENCE NEA (Guidon argent ou or)
- 90cc :	à partir de 9 ans	LICENCE NEA (Guidon argent ou or)
- Quad 65cc :	à partir de 6 ans	LICENCE NEB (Guidon de bronze)
- Quad 90cc :	à partir de 9 ans	LICENCE NEA (Guidon argent ou or)

Aucune modification technique ne pourra être apportée aux machines de la catégorie Éducative, SEUL LE CHANGEMENT D'AMORTISSEUR ARRIERE SERA ACCEPTE (les pots d'échappement spéciaux sont autorisés en challenge Éducatif RHONE-ALPES).

### **Article 5 : Consignes de Sécurité**

Chaque représentant légal doit souscrire une licence OFFICIEL (OCP) - coût 35 €, afin d'avoir accès aux emplacements réservés. Cette licence est à demander auprès de son club, après avoir participé à la formation d'officiel. Carte apparente dans le support transparent. Il pourra ainsi se placer près d'un commissaire assurant la sécurité.

Ceux n'ayant pas de licence OFFICIEL devront rester dans les endroits destinés à leur intention (derrière les barrières). Toute intervention sur la piste, non justifiée (démarrage des motos, poussette...) sera sévèrement sanctionnée.

Les pilotes éducatif devront avoir les plaques des motos couleur BLEU numéros BLANC. Les numéros seront attribués après la demande d'engagement et seront valables tout au long du challenge.

DIMENSIONS : numéros aux normes F.F.M. Elles devront être propres à chaque départ. Les leviers, freins et embrayages devront être complets (boules aux extrémités).

Les béquilles devront être enlevées. Les tiges filetées de réglage roues, protégées par caoutchouc. Les guidons devront être bouchés aux extrémités. Des contrôles techniques seront programmés afin de respecter ces clauses.

### **Article 6 : Équipement**

Les pilotes éducatif devront porter : CASQUES, GANTS, BOTTES, LUNETTES, PANTALON REGLEMENTAIRES. Ils doivent avoir bras couverts, les protections aux coudes et aux genoux, pare pierres et ceinture sont recommandées. Chaque pilote doit être capable de prendre le départ seul (une petite cale peut être admise, mais ne pas gêner les autres pilotes). Chaque pilote doit pouvoir redémarrer sa moto seul et repartir sans aide en cas de chute. Des contrôles pourront être faits sur les pilotes qui n'en auraient pas la capacité et devront prendre une moto plus adaptée (cylindrée inférieure si nécessaire).

Chaque pilote devra connaître au minimum les drapeaux et respecter les directives données par les organisateurs. Toute aide extérieure sur le parcours est interdite, sauf par mesure de sécurité.

### **Article 7 : Sportivité**

Le présent règlement a été établi de manière à ce que le Challenge Éducatif se déroule dans le meilleur esprit sportif. Toute agressivité envers les organisateurs occasionnée par un pilote, un membre de sa famille, ou un ami a pour sanction immédiate l'interdiction de participation définitive dans le Challenge jusqu'à la fin de la saison en cours.

### **Article 8 : Obligations des organisateurs**

Les clubs organisateurs du Challenge devront :

1. Si c'est dans le cadre d'une journée de Moto-cross, préciser sur le règlement particulier les classes admises (Éducatif 50cc – 65cc – 90cc - Quad).
2. Si un club veut organiser le Challenge seul il devra le déclarer en Moto Éducative.
3. Les encouragements aux pilotes seront laissés à l'appréciation de chaque club organisateur qui récompensera au moins 5 JEUNES PARTICIPANTS, dans chacune des catégories et dont le comportement aura été exemplaire.
4. Sécurité sur le circuit : Médecin, Secouristes et Ambulances

### **Article 9 : Récompenses**

Pour la remise des récompenses des démonstrations, sont récompensés les cinq meilleurs de chaque catégorie par une coupe pour leur aptitude au pilotage.

En fin de saison les trois meilleurs pilotes de chaque catégorie du Challenge Éducatif Dauphiné Savoie seront récompensés sur leur aptitude au pilotage, leur sportivité, et leur tenue générale sur l'ensemble des épreuves.

### **Article 10 : Responsables**

Challenge Éducatif      Mr CHALLAMEL Jean-Claude  
11 avenue Jean Moulin 74150 RUMILLY  
☎/Fax 04.50.64.65.76 – portable 06.32.09.65.36

Délégué                      Mr CHOVEL Félix  
60 rue du Stade 42800 CHATEAUNEUF  
☎ 06.10.50.54.08.

Délégué Suppléant      Mr JOUANNIN Franck  
3 rue du Dronaud 69670 VAUGNEREY

### **Article 11 : Application du règlement**

Le responsable du Challenge Éducatif ainsi que les clubs organisateurs devront se conformer au présent règlement. Celui-ci ne pourra en aucun cas être modifié. Les différentes prescriptions des règlements F.F.M. et du code sportif et annexe seront applicables pour les cas non prévus au présent règlement et les pilotes ainsi que les organisateurs devront s'y conformer strictement.

### **Article 12 : Challenges**

Différents challenges peuvent être mis en jeu pour la saison 2009.

Les résultats provisoires sont à transmettre au Président de la Commission Éducative après chaque épreuve.

### **Article 13 : Calendrier 2009**

<b>DATE</b>	<b>CLUB</b>	<b>LIEU</b>	<b>DPT et LIGUE</b>
12/04/09	St BARTHELEMY/VALS	St BARTHELEMY/VALS	26 Dauphiné Savoie (65/90cc)
19/04/09	GRANGES GONTARDES	GRANGES GONTARDES	26 Dauphiné Savoie (90cc)
03/05/09	L'HERBASSE	MONTCHENU	26 Dauphiné Savoie (65/90cc)
24/05/09	FRANGY	CHAUMONT	74 Dauphiné Savoie (Toutes)
07/06/09	Team Cross AUBENAS/VALS	LAVILLEDIEU	07 Dauphiné Savoie (65/90cc)
05/07/09	ST CHAMONT	CELLIEU	42 Lyonnais (65/90cc)
19/07/09	RUMILLIEN	MARIGNY St MARCEL	74 Dauphiné Savoie (Toutes)
06/09/09	CHASSIEU	GRIEGES	01 Lyonnais (65/90cc)
20/09/09	CRESTOIS	CREST	26 Dauphiné Savoie (65/90cc)